



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°06/2016 du 22 janvier 2016

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 06/2016 du 22 janvier 2016

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°06 du 22 janvier 2016

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

PREF-DCPP-SE-2016-0036	20/01/2016	Arrêté portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	3
------------------------	------------	---	----------

ARRETE N° PREF-DCPP-SE-2016-0036 du 20 janvier 2016
portant renouvellement de la composition du
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'arrêté N° PREF-DCPP-2014-0376 du 2 octobre 2014 modifié, et de l'arrêté n° PREF-DCPP-SEE-2015-0185 du 19 mai 2015 sont abrogées.

Il est procédé au renouvellement du CODERST comme indiqué dans l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 : La composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, présidé par le préfet ou son représentant est fixée par la liste annexée au présent arrêté (**AI**).

Article 3 – Formation spécialisée « insalubrité » : lorsqu'il est consulté sur les déclarations d'insalubrité, le conseil peut se réunir en formation spécialisée, présidée par le préfet ou son représentant, dont la composition est fixée par la liste annexée au présent arrêté (**AII**).

Article 4 : La durée du mandat des membres de la commission est valable 3 ans à compter de la date de la signature du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète, Secrétaire Générale de la préfecture,
Marie-Thérèse DELAUNAY

Annexe I de l'arrêté n° PREF-DCPP-SE-2016-0036 du 20 janvier 2016

Article 2 portant composition du CODERST

1) – représentants des services de l'Etat dans le département de l'Yonne (6 membres) :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté,
- deux représentants de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne,
- deux représentants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Yonne,
- un représentant du Service Interministériel de Défense et Protection Civiles de la Préfecture de l'Yonne;

2) – représentant de l'Agence Régionale de Santé (1 membre)

- un représentant de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

3) – représentants des collectivités territoriales (5 membres) :

- Mme Valérie LEUGER, conseillère départementale du canton d'Auxerre I,
- Mme Sonia PATOURET, conseillère départementale du canton d'Avallon,
- Mme Chantal ROYER, maire de Ligny-le-Châtel,
- M. Christian CHATON, maire d'Escamps,
- M. Jean-Marie VALNET, maire de Champvallon.

4) Représentants des associations, des professions, des experts (9 membres) :

Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement :

a) – consommateurs :

M. Jean-Louis PERRETTE, représentant l'association UFC Que Choisir

b) – pêche :

(1) M. Jean-Louis CLERE, représentant la fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

c) – protection de l'environnement :

- Mme Sylvie BELTRAMI, représentant l'association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne (ADENY)

Représentants des professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission :

- M. René CORNET, représentant la Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne,
- M. Denis DIEUDONNE, représentant la Chambre de métiers de l'Yonne,
- M. Etienne HENRIOT, représentant la Chambre d'agriculture de l'Yonne .

Experts dans les domaines de compétence de la commission :

- M. Bertrand FRANCIN, architecte,
- M. Sylvain QUIPOURT, ingénieur conseil à la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail (CARAST) Bourgogne Franche-Comté
- M. Jean-Baptiste HUBERT, hydrogéologue agréé.

5) – personnalités qualifiées (4 membres) :

- M. Bernard CHARDON, médecin,
- M. Guy PERETZ, directeur de l'environnement au Conseil Général,
- M. Armand MOURER, commandant le groupement opérations au SDIS,
- M. Jean-Luc DEMEAUX, géographe.

Annexe II de l'arrêté n°PREF-DCPP-SE-2016-0036 du 20 janvier 2016

Article 3 portant composition de la formation spécialisée « insalubrité » du CODERST

1) - représentants des services de l'Etat (3 membres) :

- un représentant de la direction départementale des territoires de l'Yonne,
- deux représentants de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Yonne.

2) – représentant de l'agence régionale de santé (1 membre) :

- un représentant de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté

3) - représentants des collectivités territoriales (2 membres) :

- M. Jean-Marie VALNET maire de Champvallon
- Mme Chantal ROYER, maire de Ligny-le-Châtel

4) - représentants d'associations d'usagers et de la profession du bâtiment (3 membres) :

- M. Bertrand FRANCIN, architecte,
- M. Jean-Louis PERRETTE, UFC Que Choisir,
- M. Denis DIEUDONNE, Chambre de métiers de l'Yonne.

5) personnalités qualifiées (2 membres) :

- M. Bernard CHARDON, médecin,
- M. Armand MOURER, commandant du groupement opérations au SDIS.